Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260605-2026_07_48-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 1er juin 2026 **Date de publication** 10 juin 2026 Présents : 16 Votants : 18	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Sébastien DUROS, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absents excusés :** Nicolas GIBET (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Amélie BOINET (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD) **Absent :** Benoit LE VEXIER **Secrétaire :** Charlotte LEROUX

2026-07.48 – Désignation du référent communal pour la Convention territoriale globale de Lamballe Terre & Mer

Lamballe Terre & Mer a renouvelé pour la période 2026-2030 sa Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Dénommée Stratégie Familles, cette convention constitue la feuille de route partagée pour maintenir, développer et adapter les services destinés aux familles sur l'ensemble du territoire.

La CTG est une démarche stratégique partenariale fondée sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux. Elle permet d'identifier les priorités et de définir un plan d'actions cohérent, adapté aux besoins actuels et futurs des habitants. Véritable contrat d'engagement, elle vise à renforcer l'offre de services dans toutes les communes de l'agglomération.

Pour cette nouvelle période, les 38 communes de Lamballe Terre & Mer ont signé la convention, aux côtés de l'agglomération, afin d'affirmer collectivement leur mobilisation en faveur des familles.

La CTG 2026-2030 se structure autour de trois objectifs majeurs :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260605-2026_07_48-DE

- Faciliter la conciliation entre vie personnelle et professionnelle ;
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette stratégie famille au niveau communal, il convient de désigner un élu référent. Il est ainsi proposé de désigner Madame Christelle CADIN comme élue référente de la Convention territoriale globale pour la commune de Hénon.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE Madame Christelle CADIN comme élue communale référente de la Convention territoriale globale de Lamballe Terre & Mer ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 5 juin 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

La Secrétaire,
Charlotte LEROUX

